

# Relais Petite Enfance

**Responsable :** Nadine Blanc-Doué

**Tél.:** 04 75 98 88 59 / 07 86 48 39 17

**Courriel :** [nadine.blancdoue@ville-pierrelatte.fr](mailto:nadine.blancdoue@ville-pierrelatte.fr)

**Adresse postale :** Mairie - RPE

CS 30139

26702 PIERRELATTE Cedex

## Accueil du public

**Pour tous : en entretien individuel sur rendez-vous.**

Mardi 13h00/17h00 - Jeudi 13h00/18h00 - **horaire personnalisé.**

**Pour les professionnels, assistants maternels, et gardes à domicile.**

Temps collectifs : (pas d'accueil téléphonique possible.)

- Ateliers d'éveil : Mardi et jeudi 8h45/12h00

- Ateliers de professionnalisation : selon calendrier.

La liste des assistantes maternelles de la commune est à votre disposition sur le site de la CAF : [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)



# Relais Petite Enfance

Pôle Social « Emile Bourg »  
3 rue Victor Hugo  
26700 PIERRELATTE



Informations : [ville-pierrelatte.fr](http://ville-pierrelatte.fr)



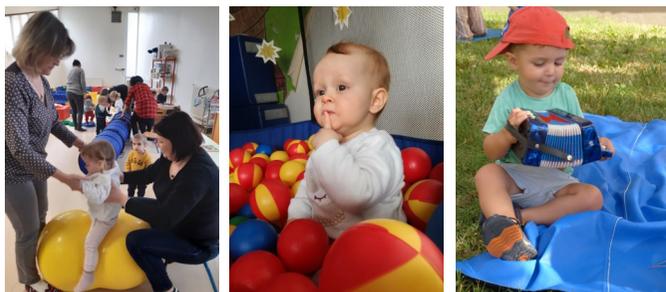
# Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu au service des familles et des professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants (assistantes maternelles agréées et gardes à domicile).

il permet :

- Aux professionnelles de l'accueil individuel de rompre leur isolement et de se professionnaliser,
- Aux familles de trouver un accompagnement et un soutien technique dans leurs démarches,
- Aux enfants de profiter d'un lieu riche et adapté et de bénéficier de temps d'éveil et de socialisation.

Le relais est un service public gratuit et ouvert à tous géré et financé par la ville de Pierrelatte en partenariat avec la C.A.F et la MSA. Ce n'est pas une structure d'accueil permanente pour les enfants.



Une **CHARTRE MUNICIPALE** portant sur la qualité de l'**ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE** pierrelattine rédigée par les partenaires.

## L'animatrice responsable du RPE accueille :

### Les assistantes maternelles et les gardes à domicile

- Présentation du métier d'assistante maternelle agréée et des conditions nécessaires à l'obtention de l'agrément. Présentation du métier de garde à domicile;
- Adhésion à la charte nationale, pour l'accueil du jeune enfant.
- Information sur le statut professionnel, les droits et devoirs du salarié du particulier employeur;
- Orientation vers les services spécialisés;
- Accompagnement dans les relations avec les familles;
- Temps collectifs pour se rencontrer;
- Professionnalisation de l'accueil individuel;
- Mise à disposition d'une large documentation.

### Les enfants accompagnés

#### Eveil et socialisation à travers :

Chants, comptines, jeux de doigts

Ateliers sensoriels

Spectacles

Découverte musicale

Sorties

Jeux libres

Motricité

Goûters festifs

Vie en groupe

Rencontres intergénérationnelles

### Les parents ou futurs parents

- Information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant du territoire;
- Mise en relation avec les assistantes maternelles agréées de la commune;
- Accompagnement dans les démarches administratives et informations sur les droits et devoirs en tant qu'employeur;
- Organisation de rencontres pour des échanges avec d'autres parents et/ou avec les assistantes maternelles par le biais des réunions à thème et des moments festifs;
- Ecoute et soutien;
- Accompagnement à la parentalité;
- Orientation vers les services spécialisés;
- Ressource documentaire.

